

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 21 décembre 2020

Date de la

Convocation :

17 décembre 2020

Date d’Affichage :

22 décembre 2020

Objet : Délibération n° 2020-156

Opération « Façades – Toitures » : Convention avec SOLIHA Alpes du Sud pour la mise en place d’un bureau de l’habitat.

**L’an deux mille vingt, le vingt-un décembre à dix-huit heures
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, GRANET Céline, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas.

Étaient représentées : ROUX Catherine par GRANET Céline, ROMAN Leslie par CORDIER Georges.

Absents excusés : MM. ARNAUD Cyril, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Mme GUIGUES Véronique a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

VU la délibération n° 2020-142 du 30/11/2020 relative à l’approbation du cahier des charges de l’opération de rénovation des Façades et des Toitures sur la commune de Villard St Pancrace.

Considérant que pour la mise en application de cette opération, il serait souhaitable de mettre en place « un bureau de l’habitat » qui accompagnerait les propriétaires désireux d’entreprendre des travaux,

Pour ce faire, M. le Maire propose de confier, pour l’année 2021, le fonctionnement du bureau de l’habitat ainsi que l’animation et le suivi de l’opération « façades-toitures » à SOLIHA Alpes du Sud,

VU le projet de convention ci annexé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l’exposé de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention telle qu’elle est ci-annexée avec le représentant de SOLIHA Alpes du Sud et à accomplir tout acte nécessaire à l’exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE